



SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950

6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28

E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

V/Réf. V/Dde du 24/06/2010

EPHREM DISTRIBUTION

M. D. FUGON

RN 96 - LE LAUZON

04180 VILLENEUVE

N/Réf. 07850 du 07/07/2010

Date de réalisation des essais : 08/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° XC10/01036

Nature de l'essai : APTITUDE AU CONTACT ALIMENTAIRE DES ARTICLES EN CERAMIQUE

Test : CAPACITY TO FOOD CONTACT OF CERAMIC TABLEWARE

N° SFC	Désignation de l'article	Nombre d'échantillons
SFC N°	Article designation	Number of samples
35325	Pièce A : Gamme domestique	4

Catégorie d'échantillon : Catégorie 1 (Article plat / Flatware)
Sample category

Norme : NF EN 1388-1 : 1996
Procedure

RESULTATS/RESULTS

ECHANTILLONS SAMPLES	Volume de remplissage ml <i>Filling volume ml</i>	Surface de référence* dm ² <i>Reference area dm²</i>	Pb en mg/dm ² <i>Pb in mg/dm²</i>	Cd en mg/dm ² <i>Cd in mg/dm²</i>
1	417	2.27	0.062 ± 0.010	<0.0010
2	429	2.27	0.042 ± 0.008	<0.0010
3	416	2.27	0.033 ± 0.007	<0.0010
4	424	2.27	0.028 ± 0.007	<0.0010

* : aire de la surface destinée à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Limites admissibles selon directive 84/500/CEE modifiée par directive 2005/31/CE (*Permissible limits*) :

Pb : 0.8 mg/dm² - Cd : 0.07 mg/dm²

Incertitude associée à la limite de quantification du cadmium : ± 0.0006 mg/dm²

(*associated uncertainty with the quantification limit of cadmium*)

Echantillons conformes aux exigences de la réglementation CEE

Samples in conformity with CEE regulation

Courtaboeuf, le 12 juillet 2010

La Responsable du
Service Caractérisations

PO.

S. AUCLERC

Ce rapport comporte 2 pages

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.



La Société Française de Céramique a notamment pour vocation d'informer et de conseiller ses adhérents ou des tiers autorisés, en conformité de leurs instructions et dans la limite des connaissances actuelles, en matière de fabrication, d'utilisation et d'essais de produits céramiques.
Ne participant pas directement aux phases de fabrication ou à la mise en oeuvre des produits ou matériels, ses informations ou conseils ne constituent pas, en eux-mêmes, une dérogation aux responsabilités encourues par les fournisseurs, constructeurs, entrepreneurs, hommes de l'art, à raison de leur intervention dans l'exécution des travaux.

Illustration des articles testés

35325

